



## Formation en vue du contrôle des connaissances et du savoir-faire selon la recommandation R.484

### CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®)

#### RECOMMANDATION R.484 - CATÉGORIE 1

#### PONTS ROULANTS ET PORTIQUES À COMMANDE AU SOL

Code RS : 6879

Date de décision : 31-10-2024

Certificateur : Institut Nationale de Recherche et de Sécurité

Option : Commande au sol

Le **CACES® R.484 de la catégorie 1** constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité du pont roulant ou du portique concerné.

#### L'OBJECTIF DE LA FORMATION POUR LE STAGIAIRE

- > 1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir l'exploitation en sécurité d'un pont roulant ou d'un portique à commande au sol pour la catégorie 1 ou à commande en cabine pour la catégorie 2
- > 2. Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
- > 3. Accéder en sécurité au poste de commande d'un pont roulant ou d'un portique à commande en cabine.
- > 3-4. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- > 4. Réaliser les opérations de mise hors service du pont ou du portique, en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Tout travailleur apte médicalement est amené à utiliser un pont roulant et/ou un portique.

#### PRÉREQUIS

- > Avoir une bonne compréhension de la langue française.
- > Avoir 18 ans (possible pour les moins de 18 ans dans certaines conditions).
- > Être équipé de chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Formation théorique en salle dans une de nos agences.
- > Applications pratiques sur du matériel KILOUTOU.
- > Animation de la formation par des formateurs salariés de KILOUTOU SA.
- > Réalisation de Quiz intermédiaire avec correction immédiate.

#### DURÉE

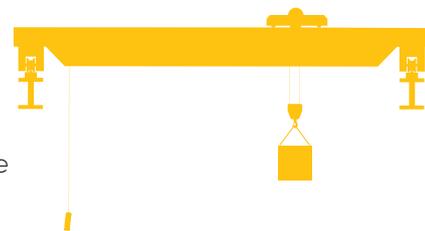
Entre 2 et 5 jours.

#### VALIDITÉ

5 ans

#### > MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA FORMATION

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur [ecarpentier@kiloutou.fr](mailto:ecarpentier@kiloutou.fr) ou au 03 59 56 54 00. Vous pouvez également contacter nos partenaires de l'AGEFIPH au 0 800 11 10 09





**RECOMMANDATION R.484 - CATÉGORIE 1**

**PROGRAMME DE LA FORMATION PERMETTANT D'AVOIR  
LES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET LE SAVOIR- FAIRE PRATIQUE**

➤ **Connaissances théoriques - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)**

Les connaissances générales.

La technologie des ponts roulants et des portiques.

Les principaux types de ponts roulants et de portiques - Les catégories de CACES®.

Les notions élémentaires de physique.

La capacité des ponts roulants et des portiques.

Les risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques.

L'exploitation des ponts roulants et des portiques.

Les accessoires de levage et les règles d'élingage.

Les vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques.

➤ **Savoir-faire pratique - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)**

La prise de poste et les vérifications.

La vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations à réaliser.

La conduite et les manœuvres.

La fin de poste - Les opérations d'entretien quotidien - La maintenance.

**LES TESTS D'ÉVALUATION**

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation de formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir faire pratique. Le candidat devra être muni d'une photo d'identité.

Les **épreuves théoriques** permettent d'évaluer les connaissances pour la conduite en sécurité de pont roulant et de portique (**durée : 1 h**).

Les **épreuves pratiques** permettent d'évaluer le savoir-faire pour la conduite en sécurité d'une catégorie de pont roulant et/ou de portique (**durée : selon la catégorie du CACES®**).

**FIN DE LA FORMATION**

En cas de réussite du stagiaire aux épreuves théoriques et pratiques, l'organisme testeur lui délivre le CACES® de la catégorie pour laquelle il a subi le test avec succès.

Il le présente à son employeur pour qu'il lui délivre, après avoir rempli les autres exigences réglementaires préalables, l'autorisation de conduite correspondante.

